

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
Programmation multimédia (LEA.2N)
conduisant à une attestation d'études
collégiales (AEC)**

à l'Institut Descartes

Septembre 2002

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme *Programmation multimédia* (LEA.2N) conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) donné à l'Institut Descartes s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), de programmes d'AEC offerts par les établissements privés non subventionnés.

La démarche d'évaluation s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le *Guide spécifique* de la Commission¹. Le rapport d'autoévaluation de l'Institut Descartes, dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 18 décembre 2001. Un comité dirigé par un commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 13 et 14 mars 2002². À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs³, des élèves et des diplômés⁴. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques de l'Institut Descartes et du programme évalué, le document présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement et les résultats obtenus à partir des six critères retenus : la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves, l'adéquation des ressources, l'efficacité du programme et la qualité de sa gestion. Le rapport fournit une appréciation du plan d'action du Collège. La Commission formule au besoin des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC)*, Québec, Gouvernement du Québec, juillet 2001, 23 p.
 2. Outre le commissaire, M. Louis Roy, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M^{me} Claire Berthold, enseignante et coordonnatrice en informatique au Collège régional Champlain, Campus de Lennoxville, M. Pierre Matteau, ex-directeur des études, et M. Rodrigue Potvin, consultant en informatique. Le comité était assisté de M^{me} Sonia Grenon, agente de recherche de la Commission qui agissait à titre de secrétaire. M^{me} Mariane Gazaille, également agente de recherche à la Commission, assistait aux rencontres à titre d'observatrice.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.
 4. Le groupe rencontré était composé de quelques élèves et diplômés.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

L'établissement

L'Institut Descartes, spécialisé dans les domaines de l'informatique et des nouvelles technologies, est établi au centre-ville de Montréal. Fondé en 1993, l'Institut Descartes a obtenu son premier permis du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) le 3 juillet 1997.

En 2001, environ 200 élèves étaient inscrits dans les programmes de l'Institut et quinze professeurs y travaillaient à temps plein. L'établissement était autorisé à offrir six programmes conduisant à une attestation d'études collégiales : *Gestionnaire et installateur de réseaux* (902.55); *Bureautique : outils et technologie* (LCE.1E); *Programmeur-programmeuse analyste client serveur web* (LEA.2R); *Programmation multimédia* (LEA.2N); *Administrateur de bases de données 4GL* (LEA.2Q); *Techniques de bureautique, coordination de travail de bureau* (LCE.1O). Seuls les quatre premiers étaient offerts à l'automne de cette année.

L'Institut est une filiale de la Compagnie Informatique Services Consultation. Il est administré par le président et directeur des études et par la directrice générale. Chaque professeur relève d'un département dont la coordination est assumée par un chef de département. Les décisions concernant les programmes sont prises par le directeur des études selon les suggestions des chefs et des professeurs des départements concernés, de la conseillère marketing, des stagiaires, des diplômés et des entreprises consultées. L'établissement offre aux élèves et diplômés un service de placement.

L'Institut Descartes s'est donné pour mission d'offrir un enseignement de qualité à l'aide de moyens pédagogiques et d'une technologie de pointe pour garantir à l'élève la maîtrise des outils lui permettant de relever les défis du monde actuel. Il a aussi pour objectifs de faciliter l'insertion professionnelle et sociale de l'adulte et d'établir un partenariat avec le milieu des affaires, les entreprises, les organismes gouvernementaux et les établissements d'enseignement publics et privés.

Le programme

Programmation multimédia est un programme offert au Collège depuis juillet 1999. Le but premier de ce programme consiste à assurer l'intégration des participants au marché de l'emploi. À cet effet, il vise l'acquisition de compétences en programmation multimédia (internet ou intranet), de connaissances techniques, de méthodes de travail ainsi que d'habiletés et d'aptitudes pour comprendre et participer à la mission de l'entreprise.

D'une durée de 12 mois (3 sessions), le programme comprend 15 cours et un stage, pour un total de 1 185 heures contact et 39,99 unités. Cinq enseignants à temps plein et une contractuelle sont rattachés au programme. À l'automne 2001, 99 élèves y étaient inscrits, soit 50 % des effectifs étudiants de l'établissement. Plusieurs groupes cheminaient en même temps, chaque groupe comprenant au maximum 15 élèves. Le nombre d'inscriptions croît régulièrement depuis trois ans.

Trois catégories d'élèves composent l'effectif étudiant : ceux qui étudient dans la perspective d'un premier emploi, ceux qui réorientent leur carrière et ceux qui souhaitent mettre leurs connaissances à jour. En tout, 37 % des élèves sont âgés entre 19 et 24 ans, 26 % ont entre 25 et 30 ans et 37 % ont 31 ans et plus. La clientèle masculine est majoritaire (81 %). Plus de la moitié des élèves occupent un emploi rémunéré et travaillent plus de 10 heures par semaine.

L'Institut investit actuellement dans plusieurs projets de développement relatifs à la programmation multimédia. Il dispense depuis janvier 2002 un nouveau programme en multimédia qui intègre un volet de programmation 3D. De plus, l'Institut élabore présentement, en collaboration avec l'industrie, un programme axé principalement sur la programmation 3D. Ce programme, rédigé par compétences, formerait des programmeurs-analystes aptes à concevoir des applets s'intégrant aux logiciels d'applications de certains manufacturiers.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

Il s'agissait pour l'Institut d'une première expérience en évaluation de programme. Le projet a été confié à un comité d'évaluation composé de la directrice générale, du directeur des études, de la coordonnatrice du marketing, de la coordonnatrice aux formations, du chef du département de multimédia et d'un enseignant du Département de gestion et d'installation de réseau. Ce dernier, choisi parce qu'il apportait un regard externe à l'évaluation du programme, a coordonné les travaux du comité. L'essentiel de ces travaux a été réalisé par le coordonnateur du comité et le chef du Département de multimédia. L'ensemble du processus s'est déroulé sur une période de quatre semaines. Le rapport a été rédigé par le coordonnateur du comité d'évaluation puis approuvé par le conseil d'administration.

Plusieurs données ont été recueillies : des données descriptives (documents administratifs, plans de cours, etc.), des données statistiques sur les caractéristiques et sur le cheminement des élèves ainsi que des données perceptuelles (opinion des élèves, des diplômés, des professeurs et des employeurs). Le questionnaire aux élèves a été préparé par le coordonnateur du comité d'évaluation en s'inspirant des thèmes proposés par la Commission. Les consignes ont été données en classe et les élèves ont répondu sur place. Le questionnaire aux diplômés a été transmis par la poste; le taux de réponse de ces derniers s'est révélé très faible. Une relance des diplômés aurait possiblement permis d'augmenter le taux de réponse. Lors d'une journée pédagogique, un questionnaire a été administré à quatre des six enseignants. Une discussion a suivi, animée par le coordonnateur du comité d'évaluation, qui a recueilli les commentaires des participants. Les deux enseignants absents lors de la journée pédagogique ont aussi reçu et rempli le questionnaire. Les employeurs ont été contactés par téléphone et invités à envoyer une lettre d'appréciation du travail des stagiaires.

La démarche reposait sur un partage des responsabilités et la direction s'est assurée qu'elle soit menée à terme. Dans l'ensemble, l'opinion des enseignants a été recueillie d'une manière adéquate. L'opinion des élèves a été recueillie auprès d'un nombre significatif d'entre eux. Les enseignants n'ont cependant pas participé à l'analyse des données et ne se sont pas appropriés les conclusions du rapport. Les questionnaires aux enseignants et aux élèves présentaient aussi certaines lacunes. Par exemple, plusieurs questions comportaient deux ou même trois volets ou encore des échelles ne permettant pas de discriminer suffisamment. Par conséquent, la Commission *suggère* à l'Institut de prendre les moyens pour assurer une collecte de données plus rigoureuse et de procéder à des analyses plus

approfondies, notamment en impliquant davantage les enseignants dans la démarche d'évaluation.

Par ailleurs, la Commission a remarqué que l'écriture, non seulement du rapport mais aussi de divers documents, laisse quelque peu à désirer quant à l'orthographe et à la grammaire. Étant donné l'importance qu'accorde l'établissement à la maîtrise du français, la Commission l'invite à se soucier davantage de la qualité de la langue, particulièrement dans les documents destinés aux élèves.

La mise en œuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en œuvre du programme.

La pertinence du programme

L'évaluation de la pertinence porte sur l'adéquation du programme aux besoins du marché du travail et sur les mécanismes mis en place pour adapter, de façon continue, le programme à ces besoins.

Les taux de satisfaction et de fidélité des employeurs qui ont recours au service de placement de l'Institut illustrent l'adéquation du programme aux besoins du marché du travail. Selon le rapport de l'établissement, plus de 80 % des diplômés travaillent dans le domaine du multimédia. De plus, le volet programmation de la formation facilite l'accès à des emplois à temps plein. Enfin, l'établissement démontre un réel souci d'adapter continuellement la formation aux besoins de l'industrie, comme l'illustrent les modifications d'octobre 2001. À cette occasion, certains cours ont été renommés en fonction de leur objectif plutôt que des outils enseignés pour permettre d'en adapter le contenu aux nouvelles technologies. Les nombres d'heures contact, d'heures de travail en dehors des heures de classe et d'unités ont été augmentés pour quelques cours afin de tenir compte de leurs exigences respectives. Les codes de certains cours ont aussi été modifiés et deux nouveaux cours ont été ajoutés au programme.

Les mécanismes de liaison avec les employeurs sont efficaces. L'établissement se tient informé des besoins du marché par les contacts qu'il entretient avec les employeurs via son

service de placement et d'organisation des stages, mais aussi grâce aux services de formation sur mesure qu'il offre aux entreprises.

L'établissement aurait cependant avantage à raffermir ses relations avec les diplômés. Les mécanismes de liaison avec ces derniers dépendent uniquement à l'heure actuelle du service de placement. Conscient de la situation, il exprime dans son rapport sa volonté d'améliorer ces mécanismes, notamment par l'organisation de rencontres régulières entre les diplômés et les élèves. Cette initiative ne permettra cependant pas d'assurer un suivi systématique des diplômés. C'est pourquoi la Commission *suggère* à l'Institut de développer un mécanisme permanent de liaison avec ses diplômés.

La cohérence du programme

L'évaluation de la cohérence porte sur le choix des cours, en regard des objectifs du programme, sur l'articulation de la séquence des cours en fonction de la progression des apprentissages et sur la charge de travail des élèves.

Le programme comprend un ensemble cohérent de cours qui permettent d'en atteindre les objectifs. La séquence est organisée de telle sorte que les élèves participent à un cours à la fois, les cours se suivant les uns les autres. L'élève qui échoue un cours peut ainsi poursuivre le programme en intégrant un groupe moins avancé. La séquence est aussi conçue de façon à faciliter la progression logique des apprentissages.

Les données présentées⁵ font toutefois ressortir des écarts importants entre la charge de travail réalisée par les élèves et la pondération prévue. L'établissement n'a pas cru bon d'en chercher les raisons pour les besoins du rapport, mais des actions sont envisagées en ce sens. La Commission invite l'Institut à analyser ces écarts en profondeur.

Les méthodes pédagogiques et l'encadrement des élèves

L'évaluation des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves porte sur l'adéquation de ces méthodes aux objectifs des cours et leur adaptation aux caractéristiques des élèves ainsi que sur l'encadrement des élèves et sur la disponibilité des professeurs.

Les méthodes pédagogiques s'appuient sur le concept de l'apprentissage par la découverte : chaque notion est tout d'abord exposée par l'enseignant, puis elle est expérimentée par les élèves. Ceux-ci sont ensuite invités à explorer les possibilités de l'outil étudié en lien avec la notion exposée. Cette façon de procéder est suivie par tous les

5. Institut Descartes, *Rapport d'autoévaluation, programme multimédia LEA.2N*, tableau 14, p. 41.

enseignants. Ces derniers sont présents à l'Institut 37½ heures par semaine, dont 25 heures de prestation et au minimum 5 heures de disponibilité, à raison d'une heure par jour.

La Commission n'est cependant pas en mesure de se prononcer sur l'adéquation des méthodes pédagogiques et de l'encadrement aux caractéristiques des élèves. Les quelques élèves rencontrés étaient globalement satisfaits des méthodes pédagogiques, des mesures d'accueil, d'intégration et d'encadrement ainsi que de la disponibilité des enseignants. Certains ont même identifié ces éléments comme des points forts du programme. Le rapport fait toutefois ressortir un important degré d'insatisfaction, près du tiers des élèves sondés s'étant dit insatisfaits ou sans opinion tranchée à propos des méthodes pédagogiques et de l'encadrement. La Commission *suggère* à l'Institut d'examiner ces résultats en profondeur et d'apporter, le cas échéant, des améliorations aux méthodes et à l'encadrement. L'établissement a néanmoins prévu dans son plan d'action la création d'un centre d'aide à l'apprentissage, une piste de solution pour améliorer l'encadrement proposée par les élèves. La Commission considère qu'il s'agit d'une initiative fort louable et encourage l'Institut à y donner suite.

Les ressources humaines et matérielles

L'évaluation des ressources humaines et matérielles porte sur les qualifications des professeurs et sur leur nombre au regard des exigences du programme, sur la contribution du personnel technique ainsi que sur l'adéquation des aménagements physiques et des équipements en fonction des besoins du programme.

Le nombre d'enseignants est adéquat pour permettre d'atteindre les objectifs du programme et des cours. L'équipe se compose de cinq enseignants à temps plein, dont un assume les fonctions de chef de département, et de quelques enseignants à la leçon. Même si les qualifications des enseignants ne rencontrent pas tous les critères d'embauche dont fait état le rapport, elles sont appropriées et suffisamment diversifiées. Une technicienne est responsable du fonctionnement des appareils de l'Institut. Elle possède les qualifications requises pour répondre aux besoins du programme.

Bien que le déménagement de l'Institut à l'automne 2001 ait occasionné des désagréments, les locaux sont désormais adéquats et les ressources matérielles sont appropriées. Les enseignants et les élèves rencontrés s'en sont d'ailleurs montrés très satisfaits. Le programme jouit de plus d'un exceptionnel taux de renouvellement des équipements, qui sont remplacés tous les six à douze mois afin de suivre l'évolution technologique du domaine. L'établissement éprouve toutefois quelques difficultés avec l'installation et la maintenance de ses équipements. Il a, en ce sens, inscrit à son plan d'action une mesure qui

prévoit la rédaction d'un manuel de procédures, ce qui devrait permettre de corriger la situation.

L'efficacité du programme

L'évaluation de l'efficacité porte sur les mesures de recrutement et de sélection des élèves, sur l'évaluation des apprentissages, sur les taux de réussite des cours, sur le degré d'atteinte des objectifs du programme par les élèves et sur les taux de diplomation.

Pour être admis dans le programme, le candidat doit répondre à certaines conditions : être titulaire du diplôme d'études secondaires ou avoir travaillé en informatique ou en administration, avoir une bonne connaissance de la langue française et avoir réussi un test d'admission, qui mesure principalement les connaissances mathématiques. Le candidat doit aussi démontrer un intérêt pour l'informatique et les arts. Dans l'ensemble, ces mesures permettent de former un effectif scolaire motivé et capable de réussir. Cependant, il arrive fréquemment qu'un groupe perde quelques élèves dans les premières semaines du programme. L'institut aurait donc intérêt, pour améliorer ses procédures de recrutement, à analyser les causes de ces abandons.

Par ailleurs, la Commission a procédé à l'analyse du contenu et des instruments d'évaluation des apprentissages du cours *Programmation HTML et DreamWeaver* (420-964-91). Cette analyse a permis de constater que le plan de cours est complet et bien présenté, que le contenu du cours est conforme à ses objectifs et que les instruments d'évaluation, nombreux et bien adaptés, couvrent l'ensemble de la matière et permettent de vérifier l'atteinte de chacun des objectifs. Toutefois, l'examen sur place du plan de cours et des instruments d'évaluation du cours *Éléments d'informatique* (420-131-90) a révélé que plusieurs de ses objectifs ne sont pas évalués. Par conséquent, la Commission invite l'Institut à procéder à une vérification plus systématique des plans de cours et des instruments d'évaluation des apprentissages pour s'assurer que ces derniers permettent d'évaluer l'atteinte de tous les objectifs des cours.

Le stage par contre devrait faire l'objet d'une réorganisation en profondeur. Bien que considéré comme un cours d'intégration, il n'a pas de plan de cours ni d'objectifs pédagogiques. L'évaluation repose essentiellement sur l'appréciation de l'employeur et elle porte presque uniquement sur le savoir-être et non sur les compétences démontrées par le stagiaire. La directrice générale assure le suivi des stagiaires, qui doivent lui faire parvenir un rapport d'activités hebdomadaire, mais aucun enseignant n'est impliqué dans la mise en œuvre de ce stage. L'établissement reconnaît ces lacunes et prévoit, dans son plan d'action, la rédaction d'un plan de cours et une participation des enseignants. Il

n'envisage cependant pas d'en revoir les modalités d'évaluation. Compte tenu de ce qui précède,

la Commission recommande à l'Institut d'établir des critères pédagogiques clairs pour le stage, de les présenter aux élèves et aux organismes accueillant les stagiaires, de s'assurer que les activités proposées contribuent à l'atteinte des objectifs du programme et de veiller à ce que les élèves soient évalués en fonction des objectifs et des standards. Elle recommande de plus que l'Institut associe les enseignants aux activités entourant le stage, afin d'affermir les liens pédagogiques entre le stage et les cours du programme.

Les taux de réussite des cours, dans l'ensemble supérieurs à 80 % selon les données présentées, sont satisfaisants. Quant au taux de diplomation, l'établissement le situe à près de 82 % pour l'année 2001. Toutefois, les résultats concernant tant les taux de réussite que le taux de diplomation, tels qu'ils apparaissent dans le rapport d'autoévaluation, sont difficilement conciliables. Cette situation résulte pour une bonne part du fait que l'établissement compile ses données selon les groupes classes plutôt que les cohortes. La Commission *suggère* donc à l'Institut de se doter d'un système fiable d'information sur le cheminement de ses élèves.

La gestion du programme

L'évaluation de la gestion porte sur la répartition des rôles et des responsabilités ainsi que sur les communications entre les professeurs et les instances administratives ou pédagogiques de l'établissement. Les procédures d'évaluation et de perfectionnement des professeurs, l'encadrement pédagogique et les mécanismes d'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) sont également évalués.

La structure et les fonctions de gestion sont clairement définies et favorisent le bon fonctionnement du programme. La direction applique une politique de « porte ouverte » à l'égard de tous les membres du personnel, et même des élèves, ce qui favorise grandement les communications entre les personnes. La Commission tient d'ailleurs à souligner l'implication, la disponibilité et la générosité de l'équipe de direction à l'égard tant des enseignants que des élèves.

Les enseignants sont évalués à la fin de chaque cours et informés rapidement des résultats de cette évaluation. Ils bénéficient d'activités de perfectionnement disciplinaire variées. Ils peuvent par exemple suivre les cours donnés par leurs collègues. Ils ont la possibilité de

commander tout ouvrage pertinent dans leur domaine de compétence. Une prime et le remboursement des frais d'examens sont aussi offerts à tout enseignant qui obtient une certification. Les procédures de perfectionnement des enseignants sont toutefois centrées davantage sur le plan disciplinaire, la pédagogie n'apparaissant pas toujours être au cœur des préoccupations. Ainsi, à l'exception d'ateliers tenus lors de journées pédagogiques, aucune activité de perfectionnement ne vise le développement de compétences pédagogiques.

Les enseignants ont exprimé le désir d'un encadrement pédagogique plus formel. Ils ont d'ailleurs proposé plusieurs pistes de solution en ce sens, lesquelles n'ont cependant pas été retenues dans le plan d'action, bien qu'elles soient intéressantes. Ils ont par exemple émis le souhait que des réunions départementales puissent être tenues à intervalles réguliers et que toute nouvelle règle administrative fasse l'objet d'une communication officielle. La Commission invite l'Institut à donner suite aux souhaits des enseignants et à leur offrir un encadrement pédagogique qui répond à leurs besoins.

L'établissement a conçu une base de données qui regroupe l'ensemble du matériel pédagogique de l'établissement. Les plans de cours sont préparés par la direction des études et le chef de département. Toute modification ultérieure est discutée avec les enseignants concernés. Les propos des enseignants et l'examen de certains plans de cours ont toutefois soulevé quelques doutes quant à l'application systématique de la PIEA relativement aux politiques d'absence et de qualité du français. Par conséquent, la Commission *suggère* à l'Institut d'uniformiser ses pratiques en matière d'absentéisme et de qualité de la langue.

Plan d'action

L'établissement a produit un plan d'action avec son rapport d'autoévaluation. Le plan comprend un partage de responsabilités et la direction des études en assure la mise en œuvre. Le calendrier prévoit la réalisation de plusieurs actions pour janvier 2002. À l'occasion de la visite, l'établissement a remis à la Commission son bilan du plan d'action. Certaines des actions envisagées ont été réalisées et d'autres sont en cours de réalisation.

Le plan d'action, tel qu'il a été rédigé, ne pourra résoudre toutes les problématiques que l'évaluation a permis de constater. D'excellentes pistes de solutions ont été identifiées dans le rapport mais n'ont pas été retenues dans le plan d'action, dont certaines proposées par les enseignants. De plus, les mesures envisagées à propos du stage ne suffiront pas pour en faire une véritable activité pédagogique. Afin d'apporter un suivi adéquat à l'évaluation du

programme, la Commission *suggère* à l'Institut de compléter son plan d'action en tenant compte notamment des propositions des enseignants et de la problématique du stage.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que la mise en œuvre du programme d'AEC *Programmation multimédia* donné par l'Institut Descartes est de qualité.

La Commission souligne particulièrement le souci d'actualisation de la formation, la convivialité des communications et l'usage d'équipements à la fine pointe de la technologie.

Elle constate néanmoins que certaines améliorations seraient souhaitables, principalement à l'égard du stage d'intégration, de la démarche d'évaluation et de l'application de la PIEA. Elle formule une recommandation préconisant la réorganisation du stage afin d'en faire une véritable activité pédagogique. Elle énonce aussi quelques suggestions à l'établissement : développer son expertise pour une collecte de données plus rigoureuse et procéder à des analyses plus approfondies; établir un mécanisme permanent de liaison avec les diplômés, examiner plus en profondeur les taux d'insatisfaction relatifs aux méthodes pédagogiques et à l'encadrement; implanter un système d'information sur le cheminement des élèves; uniformiser ses pratiques en matière d'absentéisme et de qualité de la langue.

Enfin, l'établissement devrait, pour assurer un suivi adéquat à l'évaluation du programme, revoir son plan d'action de façon à mieux tenir compte des propositions des enseignants, mais aussi pour permettre une révision appropriée du stage d'intégration.

Les suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation, l'Institut Descartes souscrit à l'analyse faite par la Commission. L'Institut a déjà réalisé ou entrepris des actions qui s'inscrivent dans l'orientation de la recommandation, des suggestions ou des commentaires émis par la Commission.

Au plan des actions réalisées, l'Institut fait part, notamment, de :

- la révision, au regard de la recommandation, des procédures reliées au stage en entreprise et à son évaluation, dont le développement du stage en objectifs et standards, la mise à jour des plans de cours et instruments d'évaluation ainsi que l'assignation du suivi à un enseignant;
- l'implantation d'une nouvelle architecture du système d'information qui permet de synchroniser la base de données de l'Institut avec SIGDEC en plus d'assurer un suivi fiable des élèves;
- l'implantation d'une procédure de suivi des diplômés, qui seront contactés tous les six mois pour, entre autres choses, mettre à jour les données relatives à l'emploi;
- la mise en place de procédures d'aide à l'apprentissage : séances de rattrapage obligatoires pour certains cours plus difficiles et heures d'études supplémentaires avec support d'un technicien ou d'un professeur;
- l'adaptation des pondérations de cours en fonction de la charge réelle de travail.

Au plan des actions en cours de réalisation, il fait état de :

- l'implantation d'un processus de *Qualité totale (norme ISO 9001-2000)* qui permettra de prévoir et corriger d'éventuelles situations problématiques ainsi que de revoir les processus de consultation et de communication;
- la révision des processus de consultation et de communication;
- la sensibilisation à la qualité de la langue et l'offre de cours de français optionnels à chaque session. La politique de Qualité de l'Institut mettra d'ailleurs l'accent sur la qualité de la langue française.

La Commission estime que ces actions devraient permettre de hausser encore la qualité du programme *Programmation multimédia* (LEA-2N) offert à l'Institut Descartes. Elle souhaite recevoir, en temps opportun, un rapport faisant état des progrès accomplis à l'égard de la recommandation émise.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président